

OF 26/09/11

Les cyanobactéries, infection des plans d'eau

Chaque été, le problème revient. Et perdure en automne si la température reste élevée.

Les cyanobactéries sont les invitées non désirées des plans d'eau du pays de Vitré. Explications.

Enjeu de santé

« C'est clairement un enjeu de santé », affirme Jacques Le Letty, président de l'association Vitré Tuvalu. Il s'inquiète de la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau du pays de Vitré. Ces algues microscopiques ont, en effet, la fâcheuse particularité de libérer des toxines qui peuvent provoquer des conjonctivites, des irritations de la gorge et des oreilles, des maux de tête, des diarrhées... Au-dessus de 100 000 cellules par millilitre d'eau, la baignade est interdite. Cet été, de mi-juillet à fin juillet, notamment, il n'était pas question de s'initier au crawl sur le plan d'eau de Haute-Vilaine.

Jacques Le Letty s'interroge sur le manque d'information qui a entouré l'interdiction de baignade durant cette période, hormis l'affichage sur la petite plage et le site internet de la mairie de Saint-M'Hervé. Le président de Vitré Tuvalu est donc allé, lundi dernier, à l'Agence régionale de la santé (ARS), qui effectue régulièrement des prélèvements, pour s'étonner de l'absence de communication sur le sujet. D'autant plus que le plan d'eau de Haute-Vilaine n'a pas été le seul à pâtir de la présence des cyanobactéries : les étangs du Pertre et de Châtillon-en-Vendelais ont aussi été concernés.

Appel à la réglementation

Jacques Le Letty rappelle que les cyanobactéries se développent à partir du cocktail suivant : eau calme, plus soleil, plus nitrates et phosphores en excès. « Le pic de prolifération est revenu le 9 septembre à cause de la chaleur. »

Que faire face à cette situation ? Une étude est actuellement menée par le Syndicat du bassin versant



Le plan d'eau de Haute-Vilaine a été interdit à la baignade, à plusieurs reprises, cet été.

de la Vilaine Amont pour connaître l'origine exacte de la pollution. En attendant, Jacques Le Letty clame sa conviction : « Il n'y a que la réglementation qui puisse donner des résultats : que ce soit au niveau des collectivités (qui n'auraient pas toutes, selon lui, des stations d'épuration performantes) et du monde agricole. » Le président de Vitré Tuvalu souhaite l'application d'« une réglementation plus stricte ».

Une inquiétude partagée

En dehors de la baignade, en cas

de prolifération des cyanobactéries, l'ARS recommande aussi certaines « précautions » concernant les activités nautiques, cette fois. Sans pour autant en interdire totalement la pratique... « Il s'agit là d'une réglementation ambiguë », juge Jacques Le Letty.

Jean-Christophe Le Ny, trésorier de l'association nautique, lui emboîte le pas en faisant part, lui aussi, de son inquiétude : « Samedi dernier, nous avions une véritable soupe d'épinards de plusieurs millimètres d'épaisseur ! » Regrettant

également le manque d'information sur ce phénomène désagréable (et nauséabond), son espoir est que des dispositions soient prises rapidement. Urgence qui se comprend doublement du fait des importants travaux en cours pour mettre en valeur le plan d'eau de Haute-Vilaine : un investissement de Vitré communauté de l'ordre de 2 millions d'euros pour créer tout un complexe de loisirs axés sur... la nature.

Dominique GAYRAUD.

Un
La 1
5 oc



Au pr
(servi
(vice-)
comr

Le ra
déroç
une
pour
le ter
patrir
vice-p
Dimai
équip
de «
la dé
guerc

Thè
cinq s
névol
Stéph
comr

9C

Bon à
est lin
compi
Les er
ront le
cifique
vités e
les en
renco